



Formalités à accomplir pour démarrer une thèse

- ✚ Depuis le 1^{er} septembre 2021, la procédure d'inscription en 1^{ère} année est entièrement dématérialisée.
- ✚ La procédure tient compte des impératifs imposés dans l'arrêté du 25 mai 2016 et des conditions d'inscription de l'UPHF, l'INSA Hdf et de l'ICL.
- ✚ Quel que soit le type de financement de la thèse, vous devez commencer par déposer un sujet de thèse sur la plateforme ADUM. Cela permettra d'avoir un sujet visible sur le site web de l'ED et cela permettra au candidat de candidater.
- ✚ Si votre sujet n'est pas visible sur le site Web de l'ED PHF, aucun candidat ne pourra candidater.
- ✚ Attention, prévoyez des durées de candidatures assez longues car les candidats mettent parfois du temps à réaliser les démarches.
- ✚ **Un tutoriel est disponible pour vous aider dans cette démarche.**
<https://www.uphf.fr/formalites-accomplir-pour-une-1ere-inscription-en-these>

-
- ✚ **Attention, lorsque vous aurez choisi un candidat, la procédure qui conduit à l'inscription administrative se fait en 2 phases : La phase CANDIDATURE et la phase INSCRIPTION.**
 - ✚ Ces 2 phases se font **successivement**.
 - ✚ Chaque doctorant doit donc finaliser **la phase CANDIDATURE** avant de pouvoir commencer et terminer **la phase INSCRIPTION**

-
- ✚ Pour plus de détail, vous pouvez vous reporter au document :

" Procédure pour une inscription en 1^{ère} année de thèse à l'ED PHF "